

## Opération Tranquillité Vacances

Cette opération, totalement gratuite et qui a lieu toute l'année, consiste à effectuer, à votre demande, une surveillance de votre habitation en votre absence, au cours de nos services.

### Concrètement, comment cela se passe-t-il ?

Vous vous présentez à la Brigade de Gendarmerie pour signaler votre absence. Plusieurs questions vous seront posées (identité, durée de l'absence, n° de téléphone pour vous joindre, ...).

La fiche concernant votre absence est enregistrée et, au cours des patrouilles, les militaires de la Gendarmerie passent vérifier qu'aucune ouverture n'a été forcée et que tout semble en ordre sur votre propriété.

## Conseils pratiques

Ne facilitez pas le travail des voleurs !

Quelques précautions simples vous permettront de vous protéger :

- ☞ Pensez à fermer vos portes la nuit ou lorsque vous vous absentez, même pour une courte durée (école, boulangerie, ...). Idem pour les fenêtres.
- ☞ Ne laissez pas les clés sur votre véhicule, même s'il est stationné dans votre cour
- ☞ Ne laissez rien de valeur, visible dans le véhicule (sac, veste, ...)
- ☞ Ne notez pas sur la boîte aux lettres ou n'indiquez pas sur le répondeur téléphonique "Absents du ... au ..."
- ☞ Ne laissez pas la clé sous un pot de fleurs ou sous le paillason
- ☞ Ne laissez pas à l'extérieur de l'habitation des objets favorisant une effraction (échelle, outillage, ...)
- ☞ Avisez des voisins de confiance de votre absence
- ☞ Profitez de l'opération « Tranquillité Vacances » (Voir ci-contre)
- ☞ Si vous voyez un véhicule suspect, noter l'immatriculation et la fournir à la Gendarmerie qui fera les vérifications d'usage

Si malgré toutes vos précautions, vous êtes tout de même victime d'un cambriolage, ayez les bons réflexes :

- ☞ Appelez immédiatement la Gendarmerie (faites le 17)
- ☞ Ne touchez à rien
- ☞ Évitez de rentrer dans la maison, vous pourriez, par votre passage, détruire des preuves permettant d'identifier les auteurs

### **Brigade de ST GEORGES DU VIEVRE :**

Du Lundi au Samedi  
de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

### **Brigade de CORMEILLES :**

Le Mardi de 14h00 à 18h00  
Le Vendredi de 08h00 à 12h00

### **Brigade de MONTFORT/RISLE :**

Le Mercredi de 14h00 à 18h00  
Le Jeudi de 14h00 à 18h00